



## Erreur suspension permis

-----  
Par Juliethéo

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route (dégât matériel uniquement) j'étais positive 0.81. La police est venue sur l'accident et m'on mise en garde à vue par la suite, ils m'ont fait une rétention de permis et j'ai une convocation pour une ordonnance pénale au mois d'avril. mais 2 jours plus tard j'ai reçu un appel du commissariat m'indiquant que je pouvais venir récupérer mon permis suite à une erreur de leurs part.

Cette erreur peut elle également jouer en ma faveur pour l'ordonnance pénale ou s'agit il de 2 choses différentes ?

Merci de vos réponses

-----  
Par lavigie

Bonjour

la rétention est administrative  
l'ordonnance pénale est judiciaire.

la restitution de votre PC n'a aucune influence , sur la procédure pénale et ne vous porte aucun préjudice.